

# La prise de notes

L'apprentissage de la prise de notes commence au lycée. Vous sortez parfois de cours en ayant compris mais avec le risque de ne rien retenir car vos notes sont plutôt minces. Plutôt que de perdre du temps le soir à reprendre vos livres pour réécrire le cours, vous devez apprendre à prendre des notes de façon efficace.

## Etre attentif et s'impliquer activement

La prise de notes est une technique qui passe par trois phases : Ecouter – Comprendre – Retranscrire. Il s'agit d'un exercice difficile qui demande une attention soutenue en classe, une bonne vivacité d'esprit ainsi qu'une grande rapidité d'exécution.

Une participation active en classe facilite la compréhension. Participer c'est contribuer à l'élaboration du cours ; participer c'est commencer le travail d'assimilation. Ne prenez jamais en note quelque chose que vous n'avez pas compris ; dans ce cas il faut interrompre le professeur afin de lui demander d'expliquer autrement la notion qui vous pose problème.

## Economiser

La parole est plus rapide que l'écriture. Pour suivre le rythme, vous économisez votre temps en utilisant des signes et des abréviations et en supprimant les mots inutiles comme les articles et certains verbes.

## Soigner

Le point le plus important de la prise de note est sa clarté. Si vous notez tout de la même couleur, sans sauter de ligne, sans alinéa et sans titre, votre relecture va être périlleuse. Un bon cours est un cours aéré.

## Hiérarchiser

La solution passe par une hiérarchie des informations. Bien souvent les professeurs notent le plan au tableau et vous précisent tout au long du cours où ils en sont. Prenez soin de bien noter les titres et les sous-titres.

Une forme de présentation claire peut prendre cette forme :

I) Titre

A) Sous-titre

⇒ Argument

\* Exemple

Erreurs à ne pas commettre

- ▶ Chercher à tout noter sans faire l'effort de comprendre.
- ▶ Ne compter que sur sa mémoire (vous risquez de tout oublier avant la fin de la journée).
- ▶ Bâcler son écriture (et ne pas réussir à se relire le soir).
- ▶ Changer d'abréviations ou de signes selon votre humeur.
- ▶ Economiser des feuilles en ne sautant pas de lignes (cours illisible).

## Mise en garde

Ne jamais oublier que **les signes d'abréviation sont interdits dans les devoirs**. Par ailleurs, l'usage répété de la prise de note a tendance à augmenter le risque de fautes d'orthographe car on a automatiquement tendance à sacrifier celle-ci à l'efficacité de la prise du cours. Il faut dès lors redoubler de vigilance sur la copie pour ne pas faire des fautes d'inattention ou laisser traîner des abréviations.

## Quels moyens utiliser ?

### - Les symboles

Mathématiques :	Chimiques :	Autres symboles :	
< :	Fe :	€ :	Δ :
> :	Zn :	£ :	W :
= :	Pb :	\$ :	♂ :
+ ou - :	Cu :	† :	♀ :
≠ :	Hg :	θ <sup>ie</sup> :	↗ :
≈ :	Ag :	φ <sup>ie</sup> :	↘ :
1/2 :	Au :		
	W :		

### - Les contractions

jms :	càd :	lgtps :
ttfs :	hô :	bcp :
cpdt :	qqfs :	dvpt :
qd :	qq :	ms :
tjrs :	pp <sup>al</sup> :	G <sup>d</sup> :
psdt :	pb :	Cm :
imptt :	nbx :	Pk :

### - Les terminaisons simplifiées

Pop <sup>o</sup> :	Relg <sup>se</sup> :
Citoy <sup>té</sup> :	Gouv <sup>al</sup> :
Rép <sup>q</sup> :	Politi <sup>qt</sup> :
Gouv <sup>t</sup> :	Alim <sup>re</sup> :

### - Les acronymes

ONU :
OMC :
OGM :
ONG :
OMS :
UE :
FTN :
IDH :
PIB :

## EXERCICE DE PRISE DE NOTES

### **I) La mise en place la Ve République**

⇒ En 1958, le général de Gaulle propose à l'Assemblée Nationale une nouvelle Constitution qui va être approuvée par référendum et qui va alors donner naissance à la Ve République.

⇒ Comme pour la IVe République, il s'agit d'un système fondé sur les idées développées au XVIIIe siècle par les philosophes des Lumières telles que la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de l'Homme.

⇒ Par contre, avec la nouvelle Constitution, l'Assemblée Nationale apparaît à présent comme beaucoup moins puissante que sous la IVe République dans la mesure où elle éprouve beaucoup plus de difficultés pour renverser le gouvernement en cas de motion de censure.

Motion de censure : vote des députés contre le gouvernement : si la majorité des députés se prononce contre le gouvernement, ce dernier est renversé.